

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

## Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

## Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

## Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
  - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

## CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

### Données du projet

Adresse : Rue Victor Rauter, 197  
Anderlecht, 1070

### Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination : Institut des Soeurs de Notre-Dame asbl  
Numéro d'entreprise : /  
Représenté(e) par : Mme ALTER Mireille  
Adresse : Rue de Veeweyde, 40  
Anderlecht 1070 - Belgique  
Téléphone : 02 526 13 26  
Email : malter@isnd.be  
Personne de contact : ALTER, M.  
Coordonnées : malter@isnd.be

### Architecte

Dénomination : ARIADE Architecte  
Représenté(e) par : Mr Bayet Christian  
Adresse : Rue Jean Benaets, 63 B1  
Uccle 1180 - Belgique  
Téléphone : 02 346 31 37  
Fax : /  
Email : gt@ariade.net  
Personne de contact : MOGHISI, F.  
Coordonnées : fm@ariade.net

## PROPOSITION PEB

### Conseiller PEB

Dénomination : ARIADE Architecte  
Représenté(e) par : Mr Bayet Christian  
Numéro d'agrément : 001012360  
Adresse : Rue Jean Benaets, 63 B1  
Uccle 1180 - Belgique  
Téléphone : 02 346 31 37  
Fax : /  
Email : gt@ariade.net  
Personne de contact : TIGNOL, G.  
Coordonnées : fm@ariade.net

## CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

### 2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

*Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)*

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

### 2.2 Division du projet

#### Bâtiment Section Secondaire (122,85 m<sup>2</sup>)\*

Rue Victor Rauter, 197 - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m <sup>2</sup> )	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m <sup>2</sup> )	Rénovée neuve-reconstruite (m <sup>2</sup> )**	Ratio (%)	
Section Secondaire	-	Unité PEB Non-résidentielle	URL	122,85	308,37	190,31	61,71	Oui

\*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

\*\* A partir de juillet 2017, en UAN seules les surfaces de déperdition thermique neuves et/ou reconstruites sont considérées.

### 2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	122,85 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	0,00 m <sup>2</sup>
-----	
Surface plancher totale des unités:	122,85 m <sup>2</sup>

### 2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné



## PROPOSITION PEB

### 2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

### 2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

*Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)*

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

### 2.7 Dérogations aux exigences PEB

*Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)*

Absence de dérogation

### 2.8 Exigences par unité PEB

*Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées*

<b>Bâtiment Section Secondaire (122,85 m<sup>2</sup>)</b>							
Rue Victor Rauter, 197 - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Section Secondaire	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

### CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

*Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU*

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

### CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement



**CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES**

**Liste des annexes**

Néant

**Signature**

Je soussigné, Mme ALTER Mireille, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

